

Montant TTC (TVA à 20 %), calculé sur le montant de la transaction réalisée.

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi de dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

## TRANSACTION IMMEUBLES, TERRAINS et COMMERCES

(Charge propriétaires vendeurs, tranches non cumulables)

Forfait 3.500 € TTC	pour les ventes inférieures ou égales à	39 000 €		
9 % TTC	pour la part comprise entre	39 001 €	et	65 000 € inclus
8 % TTC	pour la part comprise entre	65 001 €	et	100 000 € inclus
7.5 % TTC	pour la part comprise entre	100 001 €	et	150 000 € inclus
6 % TTC	pour la part comprise entre	150 001 €	et	250 000 € inclus
5 % TTC	pour la part comprise entre	250 001 €	et	350 000 € inclus
4 % TTC	pour la part comprise entre	350 001 €	et	999 999 €
3 % TTC	pour les ventes supérieures à	1 000 000 €		

## LOCATIONS

<b>PRESTATION HABITATION</b>	<b>HONORAIRES BAILLEUR :</b>	<b>HONORAIRES LOCATAIRE :</b>
Honoraires de négociation et d'entremise	-	-
Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> habitable	5 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> habitable
Honoraires d'état des lieux d'entrée	3 % TTC du loyer annuel hors charges Dans le limite de 3 € / m <sup>2</sup> habitable	3 % TTC du loyer annuel hors charges Dans le limite de 3 € / m <sup>2</sup> habitable
<b>TOTAL</b>	<b>8 % TTC du loyer annuel hors charges</b>	<b>8 % TTC du loyer annuel hors charges</b>

<b>PRESTATION PROFESSIONNEL</b>	<b>HONORAIRES BAILLEUR :</b>	<b>HONORAIRES LOCATAIRE :</b>
Honoraires de négociation et d'entremise	-	-
Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail	-	12 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires d'état des lieux d'entrée	-	4 % TTC du loyer annuel hors charges
<b>TOTAL</b>	<b>0 % TTC du loyer annuel hors charges</b>	<b>16 % TTC du loyer annuel hors charges</b>

La délivrance d'une note est obligatoire - Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.